

DEPARTEMENT DU TARN



COMMUNE DE DOURGNE

COMMUNE DE DOURGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 19 Février 2024

N° 20240219DL10

Conseillers et Quorum

En exercice : 13

Présents : 9

Pouvoirs : 2

Date d'envoi de la convocation : 13/02/2024

Date d'affichage : 14/02/2024

OBJET : ENTRETIEN DES CHEMINS RURAUX

L'an deux mille vingt-quatre et le 19 février à 19h00,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire.

Présents : Mme COUGNAUD Dominique, Maire.
Mmes BOURDIN Danielle, DIOT Stéphanie, Adjointes.
M. COLLOT Adrien, Adjoint.
Mmes FOURNES Véronique, MONTAGNE Isabelle, TERRAL Patricia et MM. MONTAGNÉ Patrick, POIREL Stéphane, Conseillers.

Excusées : Mmes HERNANDEZ Gisèle (pouvoir à MONTAGNÉ Isabelle), LANDESSE Corinne (pouvoir à POIREL Stéphane).

Absents : MM. BARTOLO Thibaut, BEILLARD Adrien.

Secrétaire de séance : M. COLLOT Adrien, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Quorum : Mme le Maire constate que le quorum est atteint.

Le délégué 81 de l'association RMI (Randonneurs Motorisés Indépendants) nous a fait part de son souhait de participer à la « Journée des Chemins » organisée par le Codever (Collectif de Défense des Loisirs Verts) afin de réouvrir des chantiers d'entretien de chemins ruraux ou de nettoyage de chemins souillés (dépôts d'ordures sauvages, par exemple).

Pour cela, elle nous sollicite pour l'autorisation de nettoyer, rouvrir, débroussailler et remettre en état le chemin rural qui part du chemin de la Cave et qui rejoint le chemin du Baylou (voir tracé sur plan cadastral joint).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à la majorité :

- **AUTORISE** l'Association RMI à procéder à ce nettoyage.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,

Adrien COLLOT



Le Maire,



Dominique COUGNAUD